



Commune de Morsang-sur-Seine Plan Local d'Urbanisme (PLU)

4. Orientations d'aménagement et de programmation



PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 21 avril 2017

Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2023

INTRODUCTION

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont relatives à des secteurs définis à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Les OAP présentent un enjeu commun : l'évolution urbaine et paysagère harmonieuse et qualitative de la commune de Morsang-sur-Seine.

Les futures autorisations d'occupation du sol et notamment les permis de construire devront être compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation.

En cas de mise en œuvre des OAP, les porteurs de projet devront respecter les critères de « chantiers à faible nuisances ».

MORSANG-SUR-SEINE

Orientations d'aménagement et de programmation

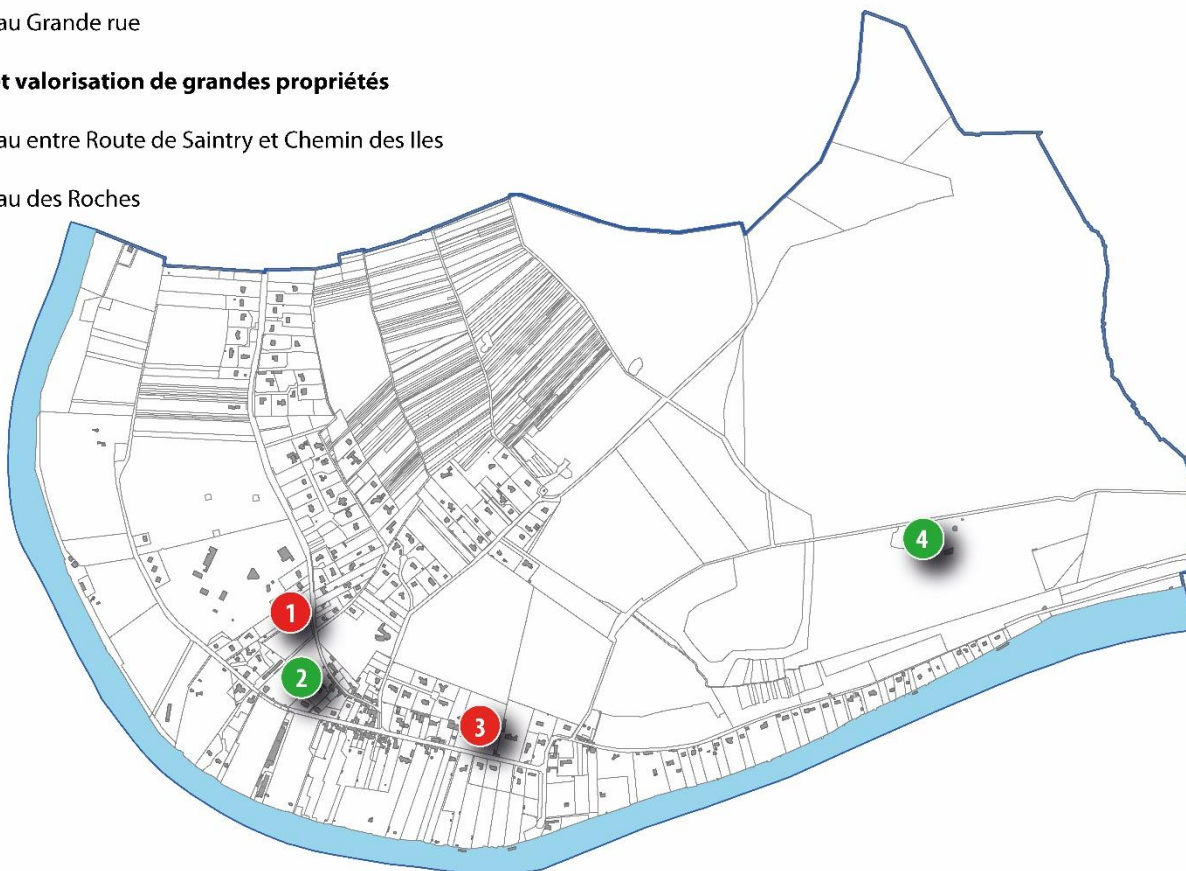
Carte de localisation

Site de projet à vocation de logements

- 1 Route de Saintry
- 3 Château Grande rue

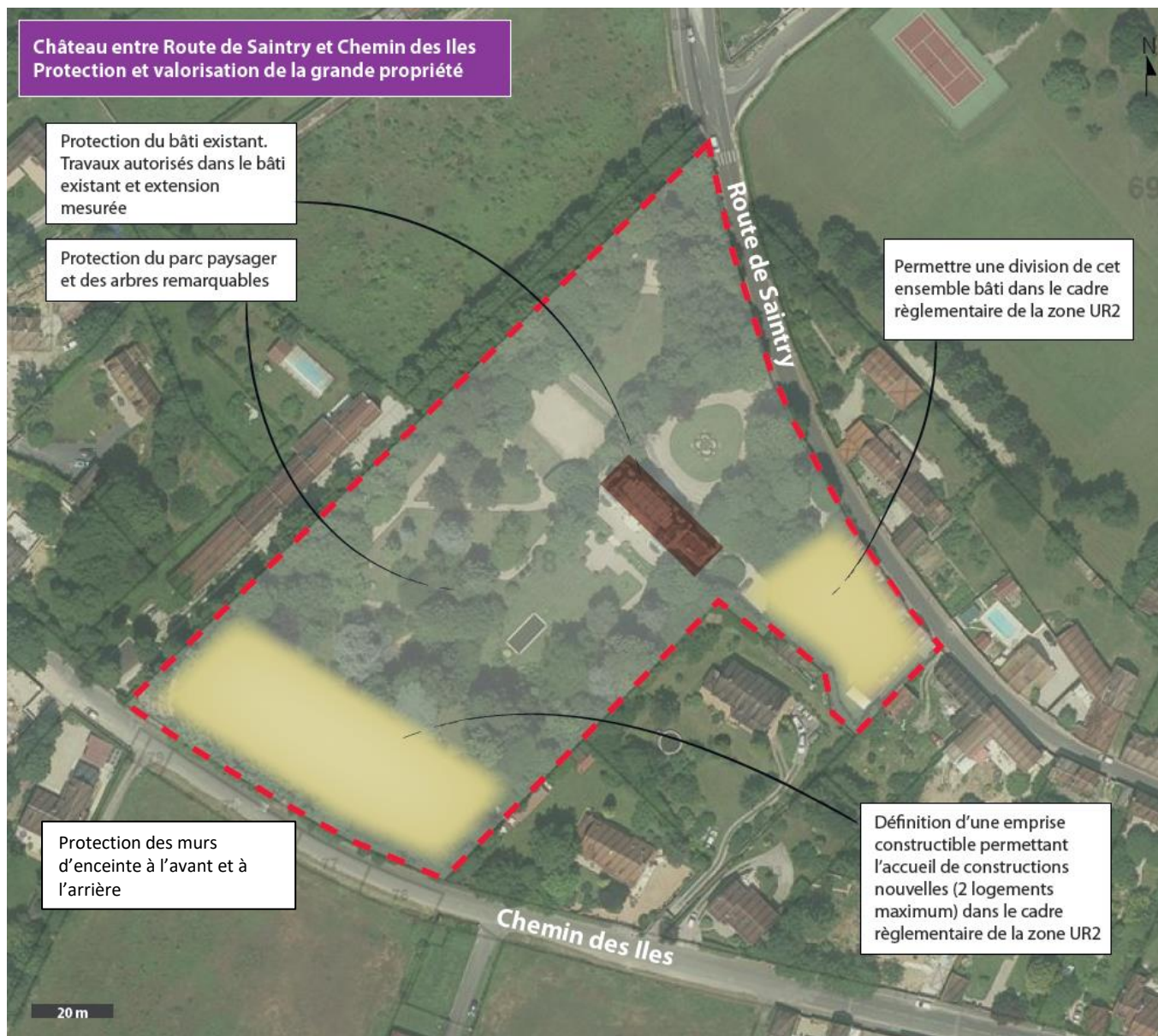
Protection et valorisation de grandes propriétés

- 2 Château entre Route de Saintry et Chemin des Iles
- 4 Château des Roches





1 Route de Saintry



2 Château entre Route de Saintry et Chemin des Iles

Le site étant localisé intégralement en site inscrit, la totalité des grands arbres devra être conservée.



